

Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 316f08

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press



47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Violence domestique à l'égard des femmes : il est urgent d'agir au sein des parlements nationaux

Strasbourg, 30.04.2008 – Dans la déclaration adoptée aujourd'hui à Vienne, lors d'une conférence sur la violence domestique à l'égard des femmes organisée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et le Parlement autrichien, les participants ont souligné l'urgence d'agir au sein des parlements nationaux dans ce domaine, notamment par l'adoption de lois et le suivi de leur application. Dans le texte, il est également proposé de poursuivre la mise en réseau de parlementaires des 47 Etats membres, et d'élaborer une Convention-cadre européenne pour combattre ce fléau.

« L'Assemblée, en mettant en œuvre la dimension parlementaire d'une campagne du Conseil de l'Europe, a initié une coopération paneuropéenne unique en Europe pour faire reculer la violence domestique » a déclaré le Président de l'APCE, Lluís Maria de Puig. « Le parlement autrichien a montré la voie en Europe, en adoptant il y a onze ans une loi exemplaire, et nos parlementaires doivent à présent accentuer leur engagement pour traduire dans les législations nationales, une volonté politique clairement exprimée depuis le début de la campagne fin 2006 », a-t-il ajouté.

Toutefois, « des avancées législatives seules ne suffisent pas à prévenir et enrayer la violence, et le drame terrifiant qui a secoué récemment l'Autriche en témoigne » a précisé le chancelier autrichien Alfred Gusenbauer, s'adressant aux participants. « Il est de la responsabilité de tous, de briser le silence autour de la violence domestique et de dénoncer toute atteinte à la dignité humaine ».

L'APCE a multiplié depuis deux ans les actions de sensibilisation des parlementaires dans de nombreux pays et exhorté les parlements à adopter le plus rapidement possible des standards législatifs minimum contre la violence à l'égard des femmes.

[Texte de la déclaration](#)

[Communiqué de presse d'annonce de la conférence](#)

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président : Lluís Maria de Puig (Espagne, SOC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen); SOC (Groupe Socialiste); GDE (Groupe des Démocrates européens) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe); GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).